



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Procurations : 3

Date de convocation : 21.01.2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans l'enceinte du foyer rural, place Roger Gauthier, sous la présidence de M. PARVAUD Jean, Maire.

Présents : MMES et MM PARVAUD Jean, LASCAUD Stéphanie, BONNET Christian, FOLGADO Violette, PRUNAC Richard, MANAUD Annie, CALENDREAU Patrick, PRADELLOU Frédérique, ALANOT Ludivine, THOMAS Valérian, MALLET Audrey, DUBOIS Manuel, BONTANT Cédric et GIAT Delphine.

M. BONVOISIN PHILIPPE donne procuration à M. PRUNAC, M. BAILLY Nicolas à Mme MANAUD, M. BARRIERE Yannick à M. DUBOIS.

Mme LASCAUD a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021 - 05 - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AVEC 17 VOIX POUR**

VOTE la création d'une nouvelle aire de jeux en lieu et place des anciennes structures (parcelle AP 637, lieu-dit « Les Tarrières »). Il décide également l'inscription de ce projet, dont le coût global s'élève à 39 434,55 € H.T, aux dépenses d'investissement du budget de l'année 2021, selon le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | | Ressources | | |
|--------------------------------|------------------|--------------------|------------------------|--------------|----|
| Libellés | Montant en € H.T | Montant en € T.T.C | Libellés | Montant en € | % |
| Acquisition terrains | 0 | 0 | <u>Subventions</u> | | |
| | | | - Etat (DETR) | 15 773,82 | 40 |
| Fourniture équipements et pose | 39 434,55 | 47 321,46 | - CAF | 15 773,82 | 40 |
| | | | <u>Autofinancement</u> | 7 886,91 | 20 |

DÉLIBÉRATION N° 2021 - 06 - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES POUR 1€ SYMBOLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AVEC 17 VOIX POUR**

APPROUVE l'acquisition, pour 1€ symbolique et de manière indivisible, de trois parcelles situées sur la commune de Razac-sur-l'Isle et figurant au plan cadastral de la manière suivante :

- Section AO n° 27 (Bos barreau)
- Section AO n° 257 (La Coutissie haute)
- Section AP n° 135 (Le Brandier)

DÉLIBÉRATION N° 2021 - 07 - VENTE DE 9 LOTS, TERRAINS
LOTISSEMENT LE BRANDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AVEC 17 VOIX POUR**

ATTRIBUE au Maire le pouvoir de déposer au rang des minutes de Me COPPENS les pièces relatives au lotissement.

VOTE la vente, par virement bancaire, des 9 lots suivants :

- Lot 2 (1 028 m², 35 980 €) à Mme DELEAU Sophie et M. HEIN Jean-Guy
- Lot 6 (957 m², 33 495 €) à Mme GALAN Jessica
- Lot 7 (950 m², 33 250 €) à M. BONNET Jean-Louis
- Lot 8 (960 m², 33 600 €) à Mme DELAMOTTE Audray et M. LAVERGNE Jonathan
- Lot 9 (1 100 m², 38 500 €) à Mme CHABIRON Julie et M. MAGNIER Théo
- Lot 10 (888 m², 31 080 €) à Mme ROCA-CALVACHE Mercedes et M. LOUIS Dominique
- Lot 11 (908 m², 31 780 €) à M. BIGOT Cédric
- Lot 12 (968 m², 33 880 €) à Mme TEILLET Sylvie
- Lot 13 (956 m², 33 460 €) à Mme LONGEAS Christine

DÉLIBÉRATION N° 2021 - 08 - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES DE
LA TAXE LOCALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITÉS
EXTÉRIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AVEC 17 VOIX POUR**

VOTE les nouveaux tarifs applicables de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, selon les montants maximaux applicables aux communes jusqu'à 49 999 habitants (en euros par m² et par an) :

- Pour les dispositifs publicitaires ou préenseignes classiques : 16,20 € pour moins de 50 m² ; 32,40 € pour plus de 50 m².
- Pour les dispositifs publicitaires ou préenseignes sur support numérique : 48,60 € pour moins de 50 m² ; 97,20 € pour plus de 50 m².

- Pour les enseignes : 16,20 € pour moins de 12 m² ; 32,40 € entre 12 et 50 m² ; 64,80 € à partir de 50 m².

VOTE également l'indexation de ces prix chaque année sur les tarifs maximaux applicables aux communes jusqu'à 49 999 habitants.

À Razac-sur-l'Isle, le 1^{er} février 2024

Le Maire, Jean PARVAUD.

